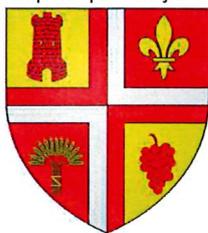


Mairie de REVONNAS

République française



CONSEIL MUNICIPAL

Séance 21 mai 2025
COMPTE-RENDU

Le 21 mai 2025 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2025

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Yoann LEVÉQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Mme Amandine DARBON (donne pouvoir à Mr Philippe BENMERGUI)

ABSENT EXCUSÉ : Mr Aurélien BEYEKLIAN

ABSENT : Mr Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise DUSSUC

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Achat d'une partie de la parcelle Z 0002 par Cellnex➤ Modification du tableau des emplois➤ Renouvellement du marché de restauration scolaire➤ Proposition du CAUE pour la révision du PLU➤ Courrier Jean-Michel MAZUIR | <ul style="list-style-type: none">➤ Administration générale➤ Dossiers d'urbanisme➤ Travail des commissions➤ Questions diverses |
|--|---|

I. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Le compte-rendu du 24 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

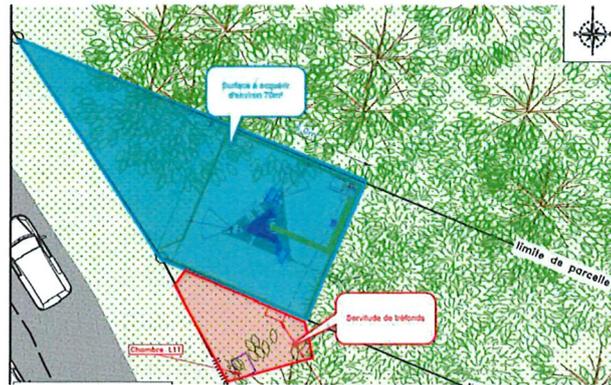
Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Achat d'une partie de la parcelle Z 0002 par Cellnex :

Suite au conseil municipal de mars 2025, les élus avaient validé la vente de la parcelle Z 0002 située au lieu-dit Aux Clayes avec l'antenne de téléphonie mobile d'ON TOWER FRANCE à l'entreprise CELLNEX. Le conseil souhaitait que le groupe CELLNEX France fasse une meilleure offre, une offre revue à la hausse.

Monsieur le Maire présente le contexte : en date du 7 avril Mme SOTTO, interlocutrice de CELLNEX proposait un montant de 47 000 € au lieu de 45 350 €. Elle transmettait aussi une promesse avec un schéma provisoire de l'emprise et demandait les coordonnées d'un notaire pour finaliser la transaction. L'opération consiste en l'acquisition d'un extrait à détacher de la parcelle cadastrée n°2 section Z d'une surface de 70 m² de part et d'autre de l'infrastructure de téléphonie mobile, tel que reflété sur le schéma ci-joint (la Micro-Parcelle) :

Représentation schématique la micro-parcelle



L'accès (piéton et véhicule ou autre ...) à la Micro-Parcelle s'effectuera en établissant une servitude de passage, tel que représenté sur le schéma ci-dessus, et qui sera documentée par le géomètre expert.

L'alimentation des équipements (adduction électrique, ...) s'effectuera en établissant une servitude de tréfonds de toutes les adductions électriques et autres canalisations et de toutes lignes souterraines, le tout tel que représentée sur le schéma ci-dessus, qui sera documentée par le géomètre expert.

Ce schéma est provisoire et sera ultimement validée par la signature du projet de division parcellaire établi et adressé par le géomètre expert.

En contrepartie de la cession de la Micro-Parcelle susvisée, la somme de 47 000.00 € sera payé par CELLNEX augmentée le cas échéant sur option du BAILLEUR, de la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur. Le prix sera payé en une seule fois lors de la signature de l'acte authentique devant notaire. La vente pourra générer un impôt sur la plus-value qui sera calculé et prélevé par le notaire, sur le disponible du prix lors de la publication de celle-ci au service de la publicité foncière.

La présente offre est assortie des conditions suspensives suivantes, stipulées au bénéfice de l'acquéreur :

- ✓ Que les titres de propriétés antérieurs, les pièces d'urbanisme ou toutes autres pièces obtenues ne révèlent pas de servitude, autre que celle (s) éventuellement indiquée (s) aux présentes, ni de vice, pouvant grever l'immeuble et en affecter la propriété et/ou la jouissance, ou encore le rendre impropre à la destination.
- ✓ Qu'aucun droit de préemption et/ou droit de préférence pouvant exister sur l'immeuble ne soit exercé.

L'entretien et la sécurité du site seront assurés par les équipes de CELLNEX.

De même, tous les frais de transaction incluant :

- * Les honoraires du géomètre expert qui procédera à la division parcellaire,
- * Les émoluments du notaire,
- * Les droits et taxes relatifs à la publicité de l'acte de vente

Seront pris en charge en totalité par CELLNEX.

Après cet exposé et délibération, le conseil municipal :

- Décide vendre la parcelle cadastrée Z 0002 à CELLENEX pour la somme de 47 000.00 €,
- Précise que les frais liés à cette procédure seront à la charge du groupe CELLNEX France,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant

Vote : 12

Pour : 12

Contre : 0

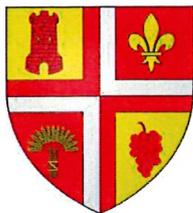
Abstention : 0

2. Modification du tableau des emplois :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

Mairie de REVONNAS

République française



Suite à l'annonce du départ en retraite de Mme Corinne DURAND au 1^{er} septembre 2025, la commune va devoir la remplacer en proposant une partie de son poste à Mme Linda ERKAN. Le poste de cette dernière ne sera que sur l'entretien des locaux de l'école, sur le temps de garderie et de cantine.

La commune devra donc recruter un nouvel agent sur le poste de Mme Linda ERKAN, c'est-à-dire sur le temps de cantine augmentée des heures de ménage de la mairie et des heures de ménage des salles des Buis et des Orchys.

Pour cela, le tableau des cadres d'emploi de la commune doit être modifié.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois de la commune comme ci-dessous :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nbre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs ou rédacteurs territoriaux
Adjoint administratif	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Agent d'entretien et surveillance cantine	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques 28,69 h/35 ^{ème}
Agent d'entretien et surveillance cantine	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 20,04 h/35 ^{ème}
Agent d'entretien et surveillance cantine	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 16,90h/35 ^{ème}
Agent d'entretien et surveillance cantine	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 10,39h/35 ^{ème}
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM ou des Adjoints d'Animation 24,63h/35 ^{ème} annualisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel indiqué ci-dessus, à compter du 1er septembre 2025.

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3. Renouveau du marché de restauration scolaire :

Monsieur le Maire et Madame la 2^{ème} adjointe vous présentent les différentes propositions de restauration scolaire reçues.

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre : RPC, Bourg Traiteur et API.

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 28/03/2025. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 29/04/2025 à 12h00.

Une commission composée de Mesdames Florence BERGER, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, TES-TARD Hélène et Messieurs Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET a travaillé sur ces propositions le samedi 17 mai 2025. Elle a noté les 3 entreprises selon les points suivants :

- | | |
|-------------------------------|--|
| ✓ Respect de la loi Egalim | ✓ Prix du repas par rapport au prix actuel |
| ✓ Animations et repas à thème | ✓ Proximité des produits utilisés |

RPC travaille à nouveau avec la commune suite à l'incendie survenu dans les locaux de Bourg Traiteur. Les enfants comme le personnel ont fait remonter à la commission que les repas étaient de meilleure qualité, plus diversifiés. Tout le monde semble donc satisfait.

La commission rappelle que l'engagement est sur 4 ans. Elle propose au conseil municipal de choisir RPC (Restauration Pour Collectivités) de Manziat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- RETIENT la proposition de RPC (Restauration Pour Collectivités) de Manziat.
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce marché

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4. Proposition du CAUE pour la révision du PLU :

Monsieur le Maire rappelle que le CAUE de l'Ain a été sollicité par la commune pour qu'il aide les élus :

- ✓ à faire le lien avec le projet « Village d'avenir »,
- ✓ à appréhender les contraintes liées à la révision du PLU en lien avec le nouveau SCOT de GBA.

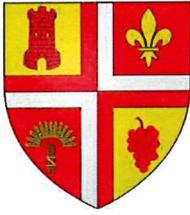
Les points clés sont un axe fort sur la sobriété foncière, la préservation du patrimoine et du paysage du village tout en améliorant la qualité urbaine. L'idée étant de mener une réflexion collégiale sur le futur visage de notre village, savoir comment le conseil municipal souhaite le voir évoluer tant sur le plan des espaces de vie (commerces, autres...) que sur le type de construction autorisé, que sur les impacts sur les stationnements et les différents types de circulation (mobilité douce, autres...). Ce travail est aussi très axé sur la possibilité de mettre en place un commerce, quel type de commerce et à quel endroit. Avec la création de l'atelier technique, des locaux vont se libérer. Une réunion publique se sera mise en place sollicitant les habitants avant de finaliser le projet.

La personne rencontrée est très dynamique et avec un grand potentiel de ressources, d'idées. Elle va permettre d'avoir un projet cohérent et de l'adapter au PLU.

Les tarifs n'ont pas encore été négociés et devraient être de l'ordre de 2 à 6 000 €.

Mairie de REVONNAS

République française



Après délibération, le conseil municipal :

- Permet la mise en place de ce groupe de travail avec le CAUE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce groupe de travail

Vote : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

5. Courrier de Mr Jean-Michel MAZUIR :

Il y a trois semaines, voire un mois, monsieur Jean-Michel MAZUIR a contacté la commune pour lui demander de participer avec l'ADPER a un projet autour du général DELESTRAINT. L'idée serait d'apposer une plaque commémorative en l'honneur du Général DELESTRAINT sur le bâtiment de la mairie en septembre ou octobre 2025. Dans le but de témoigner qu'au sein de notre mairie eurent lieues, organisées à l'époque par Monsieur Charles FORNIER et sous la direction du Général DELESTRAINT, des réunions en vue de la création de l'armée secrète de la résistance.

Ce travail permettrait de boucler le travail initié depuis plusieurs années par Monsieur Jean-Michel MAZUIR pour mettre en avant les enjeux historiques qui se sont déroulés sur la commune.

Monsieur le Maire a reçu des représentants de l'ADPER, favorables à la mise en place de cette plaque, qui souhaitaient connaître notre positionnement sur ce dossier. Monsieur le Maire a précisé lors de cette rencontre qu'il allait demander l'avis au conseil municipal. La commune ne pouvant pas donner de subvention car elle n'avait pas été prévue au budget 2025.

Après vote à main levée, le conseil municipal est défavorable à cette requête.

Vote : 12

Pour : 0

Contre : 7

Abstention : 5

III. Administration générale :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il recevra avec Mme Florence BERGER le 06/06/2025, Mme Carine MONFRAY afin de faire un nouveau point avant la fin de son CDD.

IV. Dossiers d'urbanisme :

- Certificats d'urbanisme :

Un CUa25b0005 a été déposé par Essentiels Notaires pour une vente – 38 Chemin des Condamines – Parcelle OB 1316 (650 m²)

Un CUa25b0006 a été déposé par Essentiels Notaires pour une vente – 130 Rue de la Tour Deaul – Parcelle OB 0843 (229 m²)

Un CUa25b0007 a été déposé par Essentiels Notaires pour une vente – 125 Impasse des Mûriers – Parcelle ZA 0312 (879 m²)

Un CUa25b0008 a été déposé par Quai des Notaires - Essentiels Notaires – 45 Chemin de la Montagne Noire –

Parcelles ZE 0054 (911 m²) – ZE 0101 (701 m²) – ZE 0103 (268 m²) soit un total de 1 880 m²

- Déclaration Préalable :

Une DP25B0015 a été déposée par Mr OZER Ahmet et Mme OZER Zeynep pour la pose d'une clôture, d'un portail, de grillage et de poteaux – 478 Chemin de Fortunas – Les Epinays d'en Bas - Parcelle ZA 0399 (1 196 m²).

Une DP25B0016 a été déposée par la commune de Revonnas représentée par Mr Patrick ROCHE pour le remplacement des deux volets roulants à l'identique de la salle des Orchys – 163 Rue de la Tour Deaul - Parcelle OB 0088 (1 095 m²).

Une DP25B0017 a été déposée par Monsieur JACQUET Richard pour la réfection d'une clôture existante – 218 Impasse des Mûriers - Parcelle ZA 0314 (905 m²).

Une DP25B0018 a été déposée par PHOTOCCLIM représentée par Mr RAHMOUNI Hossem pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques – 30 Chemin de la Montagne Noire - Parcelle ZE 0107 (2 050 m²).

Une DP25B0019 a été déposée par Mr BOZON Christophe pour la réalisation d'un abri de jardin en métal d'une surface de 10,5 m² - 87 Allée de la Chanaz - Parcelle ZB 0239 (680 m²).

Une DP25B0020 a été déposée par Mr BEJA Nicolas pour la réfection du crépi d'une partie de la maison – 116 Impasse de la Grillette - Parcelle ZA 0377 (876 m²).

Une DP25B0021 a été déposée par la société ABEC pour Mr ROCHER Bernard pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques posés en surimposition à la toiture – 72 Rue de la Chartreuse - Parcelle AA 0055 (977 m²).

- Permis de construire :

Un PC25B0005 a été déposé par Monsieur Alain BERROU pour la création d'une maison individuelle neuve, d'une annexe garage et d'une annexe bucher – 7 Allée de Pinaprat – Parcelle ZE 0131 (832 m²).

- Déclaration d'intention d'aliéner :

Une DIA a été déposée par Maître Marc ETIEVANT pour la vente BOURGUIGNON/MILLET – 38 Chemin des Condamines – Parcelle B 1316 (650 m²).

Une DIA a été déposée par Maître Ulrich PANGOOU pour la vente Emilie MERMINOD/Romain et Sarah FAGANT – 130 Rue de la Tour Deaul – Parcelle B 0843 (229 m²).

La commune ne préempte pas sur ces biens.

V. Travail des commissions :

* Finances -fiscalité :

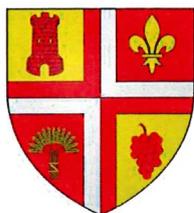
* Affaires scolaires et périscolaires :

* Urbanisme :

- *Projet WE PROM : Suite à la rencontre entre Mr le Maire et Mr BURGOS Vincent, le 16 mai dernier, ce dernier abandonne le projet car actuellement avec les bailleurs concernés, cette opération reste difficile à équilibrer financièrement. Il doit transmettre à la commune une demande de retrait de son permis de construire.*

Mairie de REVONNAS

République française



- La casse : *un courrier en LRAR a été adressé aux propriétaires de la casse afin de les rencontrer, pour leur rappeler qu'ils doivent entretenir leur propriété mais aussi afin de vérifier leur souhait ou non de vendre car Monsieur le Maire a été contacté par un nouvel aménageur.*

* Information et communication :

- Monsieur le Maire présente la lettre d'été réalisée par Mme Amandine DARBON pour que le conseil fasse une relecture collective et donne son avis.

* Bâtiments – Informatique – Téléphonie - Electrification :

- o Retour de la commission bâtiments du 5 mai 25
 - sol salle des Orchys
 - salle des Buis : travaux électriques, sol et murs
 - Toit du four communal : toujours dans l'attente des devis
 - validation du devis Galis Rénovation pour le mur du cimetière
 - Eglise validation du devis pour les gouttières – Changement des ampoules prévu le 16/05/2025
 - validation de l'offre du SIEA pour l'éclairage publique
 - installation des 2 vidéoprojecteurs à l'école et de l'écran en salle du conseil
 - installation de l'alarme à la mairie et remise à niveau de celle de l'école
 - Douchette de la cuisine à la salle polyvalente a été changée

- o Retour du Travail sur l'atelier technique du 16/05/2025 : *présentation des plans et du projet dans sa globalité. Le projet photovoltaïque prévu à l'école sera transféré sur ce nouveau bâtiment. Il est donc prévu un renforcement de la toiture. La parcelle a été débroussaillée en urgence par Mr TABOURET pour qu'un relevé topographique et un bornage, prévus le 28 mai 2025 à 9h30 puissent être réalisés.*

* Voirie – Affouage – Bois – O.N.F – Chemins :

- Chemin des Rippes et Rue du Revermont : *les travaux de voirie prévus ont été réalisés.*
- Carrefour de Sénissiat : *il faut finaliser les abribus, mettre les yeux de chat (souci cette action n'est plus dans le nouveau marché de voirie)*
- Trottoir chemin de la Bessonnière : *réception d'un nouveau devis beaucoup moins cher sur la partie trottoir*
- Chemin piétonnier entre le village et Sénissiat : *Mme Marie-Aude DABOUT revient sur ce projet et évoque le fait que les chasseurs ne lui ont pas répondu. Le conseil décide d'avancer sur le projet, là où les accords ont été obtenus. Des demandes de devis et de conseils vont être réalisés auprès d'entreprises afin de chiffrer le projet.*

Cadre de vie – Associations – Fleurissement :

- Cérémonie du 8 mai 2025 : *Elle a été bien suivie par les habitants de la commune, tant sur Sénissiat qu'au monument aux morts.*
- Commission enfants : *Elle est composée de 4 enfants. Nettoyage de la commune prévu le 24/05/2025. Une nouvelle rencontre fin août 2025 pour la création de nichoirs avec plusieurs partenaires. En octobre, cette commission travaillera sur le projet d'un parcours sportif près du city-stade ou du futur local technique-pompiers pour une réalisation en 2026*
- Comité de fleurissement : *la rencontre du 10 mai s'est bien déroulée. C'est un comité très sympathique. Les 2 jardinières ont été installées et remplies de terre. Mme FAVRE et Mme DUSSUC doivent finaliser les plantations. Il est souhaité que la charrette présente « à Papon-*

net » soit transférée par l'agent communal à l'entrée du village, entrée Tossiat, près de la casse afin qu'elle soit plus mise en valeur. Les plantations autour de la stèle devraient se terminer prochainement.

VI. Questions diverses :

- ✓ L'association « Aintourenmob » souhaite louer le garage communal pour stocker ses mobylettes : la commune va lui faire une réponse positive mais seulement pour une période d'une année et au même tarif que précédemment.
- ✓ Repas des élus : le 22 juin 2025 à la salle de la cantine à 12h00
- ✓ Congés des élus : Monsieur le Maire demande aux élus de remplir le tableau avec leurs périodes d'absence de la commune.
- ✓ Rencontre avec l'association Valmont : Un groupe d'élus a rencontré l'association Valmont de Jasseron, le 17 mai dernier, qui propose un camp d'adolescents durant l'été mais aussi divers projets et rencontres sur toute l'année. Il souhaite pouvoir obtenir un soutien mais aussi quelques financements.

La séance est levée à 23h10



**Le prochain conseil municipal
est fixé
Au mercredi 18 juin 2025
à 20h15**

